

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 OCTOBRE 2009
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

Séance 06 / 2009

Conseillers présents : 12

Absents : Messieurs ASSELINEAU Franck, COLAERT Philippe et THOUILLEZ Patrice

L'ordre du jour était le suivant :

- 06 / 2009 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 06 / 2009 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 06 / 2009 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
- 06 / 2009 / 04- * - Acceptation subvention pour amende de police**
- 06 / 2009 / 05- * - Acceptation subvention pour travaux de voirie commune moins de 2000 habitants**
- 06 / 2009 / 06- * - Décision Modificative N°2 pour régularisation de comptes**
- 06 / 2009 / 07- * - Plan de sauvegarde communal**
- 06 / 2009 / 08- * - Espace cinéraire et jardin du souvenir**
- 06 / 2009 / 09- * - Compte-rendu aux différents syndicats**
- 06 / 2009 / 10- * - Questions diverses**
 - Subvention réserve parlementaire**
 - Avancement des travaux pour l'Espace Avenir**
 - Les Noces de Diamant de M et Mme REVILLION**
 - Le repas des Aînés du 18 Octobre**

06 / 2009 / 01-* - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GALLANT Stéphanie se propose pour être secrétaire de séance et à l'unanimité, les membres du Conseil sont d'accord.

06 / 2009 / 02-* - Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

06 / 2009 / 03-* - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président signale que depuis la dernière réunion, il a signé le bon d'achat de la chaudière de la mairie, le bon d'achat de la marquise de la porte d'entrée de la mairie et le bon d'achat pour l'acquisition de matériel scolaire (tables et chaises)

06 / 2009 / 04- * - Acceptation subvention pour amende de police

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet en date du 27 juillet 2009 demandant aux membres du conseil municipal d'accepter la subvention relative aux amendes de police pour l'aménagement d'un parking d'accès à l'école des deux rivières et pour des travaux d'éclairage public pour un montant de 4 960 €. Comme ces travaux seront revus dans le cadre plus général de l'aménagement de toute l'école, une demande de changement d'affectation a été demandée au Conseil Général pour utiliser cette subvention pour les travaux de mise en sécurité de la rue Marsy et de la rue de Loisne.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

06 / 2009 / 05- * - Acceptation subvention pour travaux de voirie commune moins de 2000 habitants

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 15 juillet 2009 demandant aux membres du conseil municipal d'accepter la subvention relative au programme 2009 de sécurité sur la voirie des communes de moins de 2 000 habitants pour l'aménagement d'un parking d'accès à l'école des deux rivières pour un montant de 12 000 €. Là aussi et pour les mêmes raisons, la demande de changement d'affectation a été demandée au Conseil Général pour utiliser cette subvention pour les travaux de mise en sécurité de la rue Marsy et de la rue de Loisne.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2009 / 06- * - Décision Modificative N°2 pour régularisation de comptes

Monsieur le Président donne lecture des différents comptes à modifier. A savoir :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2009	A DEPLACER	AAJOUTER
		66.300 € 00	66.300 € 00
678 autres charges exceptionnelles	15 000 € 00	8 300 € 00	
60631 fournitures d'entretien			200 € 00
6064 fournitures administratives	6 000 € 00		2 000 € 00
61521 entretien des terrains			200 € 00
61522 entretien des bâtiments			300 € 00
61523 entretien de voies et réseaux	4 000 € 00		1 000 € 00
6156 maintenance	4 500 € 00		1 000 € 00
6251 voyages et déplacements			750 € 00
6281 concours divers			200 € 00
6531 indemnités	25 000 € 00		500 € 00
6574 subvention fonctionnement	5 703 € 00		50 € 00
6616 intérêts bancaires			100 € 00
73961 reversement Artois Comm		58 000 € 00	
739111 reversement Artois Comm			58 000 € 00
023 virement à la section d'investissement			2 000 € 00

<u>INVESTISSEMENT</u>	A DEPLACER	A AJOUTER
Plan Local d'Urbanisme	- 6 200	
Virement de la section de fonctionnement	- 2 000	
Bâtiment Mairie		+ 3 200
Achat Matériel		+ 5 000
TOTAL	- 8 200	+ 8 200

Après lecture de ceux-ci Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'adopter cette décision modificative. 11 sont pour et un contre.

Monsieur DE JONCKHEERE indique qu'il a voté contre au vu de l'augmentation des fournitures de bureau, et indique que certaines feuilles du bulletin municipal pourraient photocopier en noir et blanc. Monsieur le Président lui répond que c'est une volonté de la nouvelle équipe municipale de faire un effort pour améliorer la communication. Les feuilles mensuelles et les bulletins semestriels en couleur en sont des exemples. Par ailleurs, l'étude faite pour éditer le bulletin semestriel par une société extérieure montre que le coût est supérieur.

06 / 2009 / 07- * - Plan de sauvegarde communal

Monsieur le Président donne lecture du plan de sauvegarde communal aux membres du conseil municipal et propose dans un premier temps de venir le consulter en Mairie pour les éventuelles rectifications. Monsieur DE JONCKHEERE demande si cela est possible de l'envoyer par mail afin que chacun le consulte chez lui et donne son avis. De même, il est demandé s'il ne faut pas avoir l'accord de la CNIL pour mettre le nom de certaines personnes du village. Monsieur le Président propose de se renseigner. Il indique également que ce document est obligatoire et qu'il a été demandé par la Préfecture depuis 2005.

06 / 2009 / 08- * - Espace cinéraire et jardin du souvenir

Monsieur le Président indique que Monsieur CRANKSHAW a pris des photos des différents columbariums dans le secteur. Monsieur DE JONCKHEERE signale qu'au niveau de la Bretagne, il existe des espaces cinéraires avec des cavurnes et que cela reviendrait moins cher pour la commune car l'achat est réalisé par le concessionnaire. Monsieur le Président propose de voir la question auprès des pompes funèbres de secteur pour connaître les dimensions des cavurnes et il propose de revoir cette question au prochain conseil municipal.

06 / 2009 / 09- * - Compte-rendu aux différents syndicats

Monsieur MALY Eric

- Comité Aménagement de l'espace à Artois Comm

Monsieur MALY Eric indique qu'il a été question de l'étude paysagère sur la trame bleue et verte, de l'habitat, des économies d'énergie, de la lutte contre la violence conjugale, de la lutte contre la délinquance, des transports en commun, de la friche urbaine, des dispositifs de fonds de concours. Il y a eu 45 projets pour un total de 3 millions d'euros.

Monsieur DESSE Jean-Michel

- Bureau communautaire Artois Comm

Monsieur DESSE Jean-Michel signale qu'il a été question de la baisse de la participation d'Artois Comm pour ceux qui mettent en place les panneaux photovoltaïques. La subvention va passer au 1^{er} janvier 2010 de 3000 € à 1000 € pour une puissance maximum. Le reste des autres subventions ne bougent pas (isolation, chauffage solaire, cuve d'eau, tondeuse mulching, etc...)

06 / 2009 / 10- * - Questions diverses

06 / 2009 / 10.01 Subvention réserve parlementaire

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de notre député Monsieur FLAJOLET qui indique qu'une subvention de 10 000 euros a été accordée pour la restauration de l'Espace Avenir (Dossier présenté ne comprenant que la rénovation de la toiture, des portes et de l'isolation intérieure).

Monsieur le Président indique également qu'il va refaire un dossier auprès de la réserve parlementaire pour la future partie constructible.

06 / 2009 / 10.02 Avancement des travaux pour l'Espace Avenir

Monsieur le Président signale que ce jeudi Monsieur MADJIDI va donner l'estimation financière pour l'aménagement complet de l'Espace Avenir.

06 / 2009 / 10.03 Les Noces de Diamant de M et Mme REVILLION

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Municipal à assister à la cérémonie des Noces de Diamant de Monsieur et Madame REVILLION André qui aura lieu le dimanche 11 octobre à 11 heures au foyer communal.

06 / 2009 / 10.04 Le repas des Aînés du 18 Octobre

Monsieur le Président invite les membres du conseil municipal à assister au repas des aînés qui aura lieu le dimanche 18 octobre.

06 / 2009 / 10.05 Bibliothèque communale

Monsieur MALY souligne qu'il veut relancer l'ouverture de la bibliothèque. Actuellement, Marie-Henriette accepte gentiment de porter des livres auprès des personnes âgées ne sachant pas se déplacer et propose également des livres aux aînés pendant les clubs de loisirs. Il voudrait que l'ouverture soit effective en janvier 2010. Il demande également s'il faut demander une cotisation ou non, et si oui, de quel montant. Madame MOREL souligne qu'à LESTREM, il n'y a pas cotisation, ni sur BETHUNE. A RICHEBOURG, il est demandé une cotisation de 8 € 00, mais pour toute la médiathèque. Monsieur MALY souhaite, sur la feuille ivoire, informer la population de la réouverture de la bibliothèque. Il souligne également qu'il manque des livres de prêt au niveau du bibliobus. Monsieur DE JONCKHEERE propose que Monsieur MALY rencontre Monsieur TRINCHEZ car c'est lui qui détenait la liste des livres de prêt. Il est signalé aussi que Mme

LEWERS se propose pour « donner un coup de main » à la bibliothèque.

06 / 2009 / 10.06 Poteau incendie

Monsieur le Président indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Président du SIADEBP qui indique qu'un poteau incendie est nécessaire au niveau de la Rue Marsy et qu'étant donné les travaux de réfection de la voirie, il faut prévoir la pose de celle-ci.

06 / 2009 / 10.07 SIPAL

TRANSFERT DE COMPETENCE AU SIPAL ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération adoptée par le Comité Syndical du SIPAL en séance publique ordinaire du 30 juin 2009 approuvant le principe de l'extension de compétence en vue de l'entretien du Fossé d'Avesnes et le projet de statuts du SIPAL modifiés en conséquence,

Considérant que le Comité Syndical du SIPAL a autorisé son Président à engager les démarches en vue de la prise de compétence, à compter du 1^{er} janvier 2010, de l'entretien du Fossé d'Avesnes,

Considérant que les conseils municipaux et communautaires des communes et EPCI membres sont invités à délibérer dans les mêmes termes afin que le SIPAL puisse assurer cette nouvelle compétence statutaire,

Le conseil municipal entendu, après lecture,

Depuis le 31 décembre 2006, le Syndicat Intercommunal pour le fossé d'Avesnes est dissout. Par conséquent, les travaux d'entretien de ce fossé ne sont plus réalisés, entraînant à terme d'importantes conséquences sur l'écoulement des eaux. Le fossé d'Avesnes, bien qu'étant en fossé, est un affluent important de la Lawe. Sa gestion et son entretien ont donc un impact important sur la charge hydraulique de la rivière. Il est donc envisagé une reprise au 1^{er} janvier 2010 par le SIPAL des compétences auparavant exercées par le SIFA.

Le SIPAL a actuellement pour objet la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique du bassin de la Lawe et la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau. Il est donc proposé d'ajouter aux compétences du SIPAL la compétence « entretien léger du Fossé d'Avesnes sur ses parties ouvertes pour les communes qui le souhaitent. Cette compétence sera à la carte selon les dispositions combinées des articles L.5711-1 et L.5212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Seules les communes adhérant à cette compétence participeront au financement de celle-ci selon les critères de répartition définis dans les statuts ».

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se positionner quant à l'ajout de cette compétence aux compétences actuellement détenues par le syndicat et d'approuver la modification des statuts qui en découle, notamment les articles 2 et 6.

Après avoir entendu l'exposé des conditions de prise de compétence et de modification des statuts du SIPAL,

Le conseil municipal de VIEILLE-CHAPELLE approuve la demande présentée le syndicat, à savoir :

- d'une part, la prise de compétence, par le SIPAL, de l'entretien léger du fossé d'Avesnes à compter du 1^{er} janvier 2010,
- d'autre part, la modification des statuts qui en découle.

06 / 2009 / 10.08 Spectacle de marionnettes

Monsieur le Président explique qu'il avait fait une demande de subvention au niveau de ARTOIS COMM pour le festival de percussion. La subvention a été refusée car le spectacle n'était pas jugé « d'un intérêt communautaire ». En compensation, ARTOIS COMM propose un spectacle de marionnette, ouvert pour tout public, le mardi 24 novembre à 18 H 30, au foyer communal. C'est Artois Comm qui s'occupe de la publicité dans le village et ce spectacle est gratuit pour la commune.

06 / 2009 / 10.09 Cessation d'activité de Madame BOULINGUEZ Isabelle

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de cessation d'activité de Madame BOULINGUEZ Isabelle au 31 janvier 2010. Madame BOULINGUEZ fait valoir ses droits à la retraite et envisage d'être une famille d'accueil pour les enfants de la DDASS. Madame MOREL indique également que Madame BOULINGUEZ se fait opérer le 20 octobre et qu'elle sera en arrêt pour un mois et demi à 2 mois. Pour son remplacement durant son arrêt maladie, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de décembre, Madame GUILLOT fera les horaires de l'après-midi ainsi que le nettoyage. Madame LAROCHE fera les horaires du matin ainsi que la garderie du matin. Madame CRANKSHAW fera la cantine seule. Une assistance aura lieu le vendredi après-midi. Madame MOREL signale qu'il lui a été demandé une aide au devoir le soir. Monsieur DESSE souligne que pour le centre aéré de la Toussaint, Mademoiselle LIBBRECHT Camille qui termine son BAFD, remplacera Madame BOULINGUEZ comme directrice.

Monsieur DESSE indique qu'il faudra penser au remplacement de Madame BOULINGUEZ, il faut également penser aux périodes des centres aérés et prévoir une personne qui a son BAFD ou qui est en train de le passer. Pour le poste de Madame BOULINGUEZ à l'école, Monsieur le président indique qu'il rencontrera Monsieur le directeur de l'école pour trouver la meilleure solution. Messieurs DELAYEN et WALLE suggèrent la possibilité d'embaucher des personnes en CAE pour réduire les charges de personnel. Monsieur DESSE indique qu'il s'est renseigné auprès du Pôle emploi qui lui a indiqué qu'un CAE avait une durée maximale de 18 mois avec au départ un contrat de 6 mois renouvelable deux fois, pour un maximum de 23 H/semaine rémunéré au SMIC et une participation de l'état à 90 %. Il a également pris connaissances des contrats CAV (contrats d'avenir destinés aux personnes de + de 50% ou aux personnes handicapés). Dans ce cas, la durée du contrat est de 6 mois à 24 mois pouvant aller jusqu'à 60 mois avec une aide de 447 € 91. Pour ce type de contrat, il faut percevoir AAH ou ASS.

Monsieur CRANKSHAW propose que la commune se renseigne auprès du centre de gestion pour savoir comment la commune doit procéder.

06 / 2009 / 10.10 Service après des funérailles

Monsieur L'HERMITE signale que, suite au dernier enterrement, la famille a du faire la vaisselle et nettoyer la salle. Il demande à Monsieur le Président s'il n'était possible que les employés communaux fassent ce service. Monsieur DESSE indique que cet incident ne se reproduira pas et que la question sera revue avec les employés communaux et/ou les conseils municipaux présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 15.

